



Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



Déclaration liminaire de la Fédération SUD éducation

CTMEN du 27 novembre 2013

Pour la fédération SUD éducation, l'ouverture des chantiers métiers de l'éducation est source d'inquiétude dans un contexte budgétaire d'austérité et de démantèlement des statuts et missions de la fonction publique.

SUD éducation combattra toutes régressions et dégradations de nos conditions de travail.

Malgré des mobilisations importantes, le ministre s'accroche à son décret portant réformes des rythmes scolaires bien que l'expertise du terrain montre les conséquences néfastes voire intenable, de cette réforme. Il faut abroger le décret.

Elle entraîne en dehors de tout cadre juridique sécurisant des dysfonctionnements qui pénalisent les élèves, les familles, les personnels. Elle annualise, au mépris des règles statutaires, le service de certains PE, ce qui très inquiétant aussi pour les autres.

Nous combattons toute annualisation, flexibilisation du temps de travail devant élèves. Le temps de travail des enseignant-e-s est déjà flexible, déjà pénible au sens où la Fonction publique reconnaît la pénibilité : nous travaillons déjà les soirs, les week-ends, les vacances. Certes de manière invisible, paraît-il, mais organisé selon l'intérêt du service d'une part et selon notre expertise de notre métier d'autre part.

Nous refusons la généralisation des postes à profil et du recrutement local, la polyvalence forcée, les changements de discipline subis (à l'heure de l'orientation des élèves dite choisie, cela devrait interpeller...), nous refusons toute augmentation des écarts salariaux, toute valorisation par l'indemnitaire individuel, en lieu et place de la décharge de service, de l'organisation collective et partagée du service sur temps de travail dans les maxima horaires actuels.

Nous revendiquons la diminution du nombre d'élèves par classe là où ils sont pléthoriques ; c'est l'intérêt des personnels mais aussi des élèves, c'est simple à mettre en œuvre, il n'y a même pas besoin d'une machine à concerner pendant des mois, de succession de rapports de l'inspection générale : les élèves, notamment les élèves en difficulté, travaillent mieux dans une classe à 25 qu'à 38. Mais cela a un coût, nous en convenons : réformer l'école dans le sens de l'intérêt des élèves et des personnels n'est pas compatible avec les économies budgétaires annoncées (n'est pas compatible avec la mise en balance ou concurrence des moyens).

A l'heure où se tiennent les conseils d'administrations dans les EPLE étudiant le budget combien sont en ce moment au bord de la cessation de paiement ? Combien vont prélever sur le budget pédagogique pour abonder le budget viabilisation (l'eau et le chauffage par exemple), combien de professeur-e-s vont devoir renoncer à des projets, sorties avec les élèves.

Avec la décentralisation, l'Etat, l'Ecole se sont désengagés toujours plus. Répondre aux collègues : « chercher les financements vous-mêmes, localement, sur votre temps personnel » n'est pas porter une réforme ambitieuse pour les élèves, respectueuse des personnels.

La paupérisation des personnels de l'école (contrats aidés à 20h de SMIC , contrats payés au SMIC à service effectif annualisé au-delà des 35 heures hebdomadaires de la Fonction Publique, contrat à tiers temps cumulés à d'autres emplois pour vivre, quand ce n'est pas des heures supplémentaires dans les écoles pour 2/3 d'un service, en lieu et place de recrutements et de vraies formations de titulaires, tout cela ne participe pas à la construction d'une école attentive à la qualité de vie et de travail des personnels.

Il faut aujourd'hui titulariser sans condition de concours tous les personnels. Si ces derniers sont assez bons pour travailler, ils sont assez bons pour avoir les droits et les garanties collectives afférents à leur emploi dans la fonction publique, dans l'école.

Pour finir, la fédération SUD Education appelle à la grève dans le premier degré le 5 décembre pour demander l'abrogation du décret rythmes et une autre réforme.